COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Convocation du 20 Octobre 2021

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU.

Messieurs : Maxime BAILLY, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents :

Pouvoirs : Madame Nathalie BOURDIN donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN
Monsieur Xavier BÉLAIR donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD
Madame Chantal DELGADO donne pouvoir à Monsieur Gérard DRÉVILLE
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Madame Fabienne GRU
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOCQUET
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY

Secrétaire : Madame Nadège FERTÉ

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

Bienvenue à Mme Claudine BARON qui remplace dans l'ordre du tableau M. Emmanuel PETIOT.

1) Approbation du conseil municipal du 7 Octobre 2021

Des remarques ont été apportées sur les points suivants par Monsieur BOCQUET

- Une mention sur le bruit des avions et le TGV est à rajouter
- Remarque sur le projet OSMIVIT : un rapport d'étape a été fait et non un rapport test. Il sera à transmettre au Département.

2) Décision du Maire :

Décision n° 2021-34 : Signature d'une convention d'une mise à disposition des locaux de piscine intercommunale de Survilliers du 20 septembre 2021 au 28 août 2022 pour les enfants scolarisés à Saint-Witz.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Avis sur la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet d'implantation d'un parc d'activité sur les Terres des Guépelles.

Pour mémoire, ce projet prévoit l'implantation d'un parc d'activités économiques sur notre commune, aux abords de la RD317.

Voici quelques informations :

- Son périmètre : 19 hectares,

- Vu sa compatibilité avec le SCOT, il a un intérêt général de par ses objectifs :
  - Espaces économiques compacts qui favorisent la centralité,
  - Prise en compte des nuisances environnementales,
  - Création d'environ 340 à 570 emplois,
  - Offre immobilière neuve.

- Réunion des PPA le 1er Avril 2021,

- Dispense d'évaluation environnementale,

- Enquête publique réalisée du 28 Mai au 29 Juin 2021. Le commissaire donne un avis favorable avec une réserve : réalisation d'une analyse des impacts et inconvénients du projet.

- La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a procédé aux modifications du dossier tel que l'a demandé le commissaire enquêteur :
  - Vu le nombre d'emplois créés, affiner l'impact sur la circulation et l'environnement,
  - Ajout de données concernant le trafic actuel et le trafic envisagé,
  - Gestion du stationnement à la parcelle,
  - Changement de la rédaction de la règlementation concernant le rejet des eaux pluviales qui doit se faire sur l'ensemble de l'unité foncière et non par lot.

Des problèmes éventuels liés à ce projet sont relevés par certains élus : c'est le cas le Mme Marie-Hélène Dauptain, Mme Nadège Ferté et Jean-Charles Bocquet.
Nadège Ferté rapporte que la zone est accidentogène.
Il y a également des problèmes de circulation notamment de camions et lié à l'expansion du nombre de zones logistiques.
Gérard Dréville mentionne qu'un nouveau rond point sera créé.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU avec 6 abstentions :

Fanny Le Bec,
Jean-Charles Bocquet,
Claudine Baron,
Nadège Ferté,
Marion Berson-Géant,
Marie-Hélène Dauptain.

Approuvé à la majorité - Délibération n° 67/2021

La délibération et le dossier de mise en compatibilité seront tenus à disposition du public à la Mairie, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et à la Préfecture. Les mesures de publicités seront effectuées également.

Projet de délibération

Objet : Avis favorable sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Witz.

Conformément à l'article R 153-16 du Code de l'Urbanisme, le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de mener la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Witz pour permettre un projet d'implantation d'un parc d'activités sur le secteur « Terres des Guépelle » et de se prononcer, par cette procédure, sur l'intérêt général de ce projet.

Les objectifs de la déclaration de projet :

Le projet concerne l'implantation d'un parc d'activités économiques à vocation mixte sur un site localisé sur la commune de Saint Witz. Son périmètre représente environ 19 hectares et est limitée au Nord par la zone d'activités de la Pépinière, à l'Ouest par une voie SNCF (ligne Paris-Nord /Lille) et, au-delà de la voie, la Zone Industrielle de Moimont et à l'Est par la RD 317. Au sud, commencent des espaces agricoles dédiés aux grandes cultures.

Ce projet revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où il va permettre de participer à la réalisation des objectifs du SCOT Roissy Pays de France et notamment :

- *Renforcer le pôle de centralité dans sa vocation d'accueil d'espaces économiques compacts ;*
- *Participer au développement économique tout en limitant les nuisances environnementales en se situant entièrement sur un secteur de reconquête urbaine ;*
- *Générer environ 340 à 570 emplois pour une diversité de types d'activités nécessitant des compétences diverses ;*
- *Répondre à une carence de disponibilité de l'offre immobilière neuve.*

Les personnes publiques associées :

Conformément à l'article L 153-54 du Code de l'Urbanisme, les Personnes Publiques associées ont été invitées à participer à la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 1er avril 2021. Le procès-verbal de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité environnementale :

Saisie dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas avant l'enquête publique, l'autorité environnementale a considéré que la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet était dispensée d'évaluation environnementale. Cette dispense a été actée par décision n° 95-009-2019 du 25 juin 2019.

L'enquête publique :

L'enquête s'est déroulée du 28 mai au 29 juin 2021, soit pendant 33 jours consécutifs, en application de l'arrêté Préfectoral n°2021-16339 du 23 avril 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet d'intérêt général emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Witz.

Le commissaire-enquêteur a ensuite remis son procès-verbal de synthèse puis son rapport et ses conclusions motivées qui fait état :

- *D'un avis favorable concernant l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Witz assortie d'une réserve qui consiste à réaliser une analyse des impacts et inconvénients du projet de réalisation du parc d'activités économiques.*
- *D'un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Saint-Witz consécutive à la déclaration de projet dans le cadre du projet de réalisation du parc d'activités économiques à Saint-Witz.*

Modification du dossier par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France après remise du rapport du commissaire enquêteur :

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a procédé aux modifications du dossier tel que demandé par le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et suivants, R.153-16,*

- *Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Witz approuvé le 11/02/2021,*
- *Vu la nécessité de mettre en compatibilité certaines dispositions du PLU afin de permettre un projet porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,*
- *Vu la consultation de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du Code de l'Urbanisme et sa réponse en date du 25/06/2019,*
- *Vu la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Witz en date du 01/04/2021,*
- *Vu l'arrêté préfectoral n°2021-16339 du 23 avril 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Witz,*
- *Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,*

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *Emet un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Witz.*

La présente délibération sera transmise à :

- *Monsieur le Préfet,*
- *Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.*

RESSOURCES HUMAINES

4) Renouvellement d'un membre du Comité Technique représentant la collectivité

Pour mémoire, les membres titulaires représentants la collectivité sont M. MOIZARD, Mme DAUPTAIN et M. PETIOT.

Les membres suppléants sont M. DRÉVILLE, Mme BERSON-GÉANT et Mme DELGADO.

Monsieur PETIOT décédé au début du mois, doit être remplacé au sein de ce Comité Technique.

Mme DELGADO qui était suppléante devient ainsi titulaire, car cela rentre parfaitement dans le cadre de ses délégations.

Il nous convient donc de nommer un membre suppléant. Fabienne GRU a été nommée suppléante.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 68/2021

Pour complète information, suite à la démission d'un des membres du collège des représentants du Personnel, le syndicat a proposé le siège à un autre agent.

- Il nous convient aussi de remplacer M. PETIOT au sein du conseil d'administration du collège de Marly et du lycée de Saint-Witz. Il nous convient donc de nommer un membre titulaire.
  Mme FERTÉ a été désigné titulaire à l'unanimité.

- Il nous convient aussi de le remplacer au sein du PIR (Syndicat du Parking Intercommunal Régional) qui est composé de 2 titulaires dont M.BAILLY. Il nous convient de nommer un titulaire.
  M. DRÉVILLE a été désigné comme titulaire à l'unanimité.

- Suite à la démission de Mme Betty BEAUROY EUSTACHE, nous devons proposer la désignation d'un nouveau membre au sein du CCAS.
  Mme BARON a été désignée membre au sein du CCAS à l'unanimité.

- Suite à un entretien du 28/10 durant lequel nous avons reçu M.VIRLOGEUX et Mme BARON pour le choix des commissions voici celles qu'ils ont choisi d'intégrer.

M.VIRLOGEUX :

- Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Bâtiments communaux,
- Commission Finances,
- Commission Communication, Information, Personnel communal, Transports.

Mme BARON :

- Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Bâtiments communaux
- Commission Accueil de Loisirs, Culturel, Jeunesse, Sport, Associations, Salles Municipales,
- Commission Environnement.

DIVERS

- Suite à l'installation du columbarium, le règlement du cimetière a été modifié et il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 69/2021

- L'association « la Nouvelle Étoile » nous annonce son souhait de résilier le contrat qui nous lie au 1er décembre 2021 ou au 1er janvier 2022.

- Courrier reçu de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France qui nous annonce une hausse prochaine des tarifs liés aux taxes d'assainissement. Ces tarifs sont restés stables depuis plusieurs années et cette augmentation est la conséquence du transfert de compétence et de la suppression de la taxe d'habitation.

- Réunion sur le thème de l'eau avec le SIAH, le SICTEUB et le SIECCAO le 25/01/2022.

- Signature du permis de construire le 28/10/2021 – 24 logements rue de la Fontaine aux Chiens sur 2 bâtiments (20 et 4 logements sur la parcelle nouvelle).

- Réunion d'information à Survilliers sur leur PLU qui prévoit la construction de 50 logements en zone pleinement pavillonnaire.

- Avis de subventions reçues du Département :
2350.00€ pour la lecture publique,
60000.00€ pour la réhabilitation de nos voiries (cette notification fera l'objet d'une Décision Modificative lors du prochain conseil).

- Convocation pour une médiation pénale dans le cadre de l'affaire CARECO le 05/11/2021.

Autres informations:

CCAS : Pour le panier repas ; il y a 105 personnes de plus que l'an passé.

Projet de Thé dansant en 2022 à la Tuilerie.

École Jane Du Chesne : il y a 25 élèves en plus depuis le rentrée. Le seuil pour une prochaine ouverture de classe est à 308. Aujourd'hui l'effectif est de 294 élèves.

Spectacle de Noël, dimanche 12 décembre 2021 : Ateliers créatifs, crêpes et vin chaud.

Semaine Faune et Flore à la Tuilerie du mardi 16 au mardi 30 novembre : Projection d'un film animalier sur le cerf « Quand le Cerf perd la Tête » le mardi 23 novembre à 20h.

Cœur de Ville : Les travaux s'achèvent - La dernière réunion Cœur de Ville a eu lieu cette semaine. Il reste à poser les pavés en résine et les potelets le long du trottoir qui longe la rue de la Vigne au Maire.

- Dépôt d'ordure sauvage à la nouvelle résidence – Courrier fait à SEQENS et passage à la demande de Sigidurs.
- Travaux prévus rue de la Fontaine aux Chiens initiés par Vémars. La route sera condamnée, entre le 29 novembre et 15 décembre.

Disques de stationnement : Mme Berson-Géant remarque que les panneaux d'indication de sont pas encore installés pour reglementer le stationnement en zone bleue.

Parking du centre commercial :
M. Bailly explique qu'il y a un souci à la sortie du parking et demande qu'il y ait des explications.
M. Dréville précise qu'un projet d'article est en cours dans la Gazette.

M. Dréville confirme que le réaménagement du coeur de ville a été soumis à validation de la gendarmerie et des services des routes du Département.
Il est suggéré d'indiquer sur le PV de réception que le parking est peu fonctionnel, et d'émettre des réserves
Il ajoute que les plots retractables pour le marché du vendredi seront installés prochainement.

Fin de la séance à 23h45.
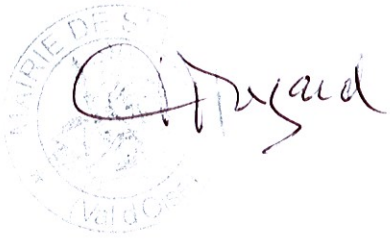
La Secrétaire	La Secrétaire Auxiliaire	Le Maire
Nadège Ferté	**Véronique Joly**	**Frédéric Moizard**